



## SOMMAIRE

1. Généralités sur le PNDP
2. Présentation du PGDT
3. Leçons tirées et liens avec l'aménagement du Territoire

# **PROJET DE GESTION DURABLE DES TERRES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

# **I. GENERALITES SUR LE PNDP**

## ***Généralités***

Programme multibailleurs (Etat, IDA, AFD, FEM, KFW, JSDF, etc.) prévu sur 12 ans, découpé en 3 phases de 4 ans.

1<sup>ère</sup> Phase: phase d'initiation dans 155 communes de six Régions: Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Nord, Ouest et Sud.

- Entrée en vigueur de l'Accord de Crédit IDA N°3876-CM le 04/10/04;
- Lancée officiellement en décembre 2004, et bouclée en octobre 2009

2<sup>ème</sup> Phase: phase d'extension, concerne toutes les 10 Régions et la totalité de 329 communes en zone rurale

- Effective depuis janvier 2010

3<sup>ème</sup> Phase: phase de consolidation, concerne l'ensemble des Communes.

## *Objectif du PNDP*

### **OBJECTIF**

L'objectif du PNDP-II est le même que celui de la première phase. Il s'agit de mettre en œuvre un mécanisme de financement décentralisé, afin d'améliorer l'accès aux services sociaux de base aux communes et apporter un appui au processus de décentralisation en cours.

# *Principales caractéristiques du PNDP*

## Composantes et principales activités

	<b>COMPOSANTE</b>	<b>Activités principales</b>
<b>1</b>	<b>Appui au développement Local</b>	Système d'allocation versée aux communes pour financer le Plan Communal de Développement, les microprojets d'infrastructures de base, l'accroissement de la productivité des ressources naturelles et la prise en charge d'agents communaux
<b>2</b>	<b>Appui aux communes dans le cadre de la décentralisation</b>	Renforcement des capacités de l'institution communale dans le processus de décentralisation et d'autres acteurs locaux tels que les Organismes d'Appui Local; Appui aux reformes institutionnelles en cours
<b>3</b>	<b>Coordination, Gestion, Communication, Suivi et Evaluation</b>	Coordination des activités avec les partenaires, Gestion administrative, technique et financière; suivi-évaluation

# Principales caractéristiques du PNDP

## Autres opérations connexes

Opération de gestion des plantes médicinales (JSDF) mis en œuvre dans les régions de l'Ouest et au Sud et achevée

Projet de gestion durable des terres et des systèmes agropastoraux (PGDT)

## FINANCEMENT

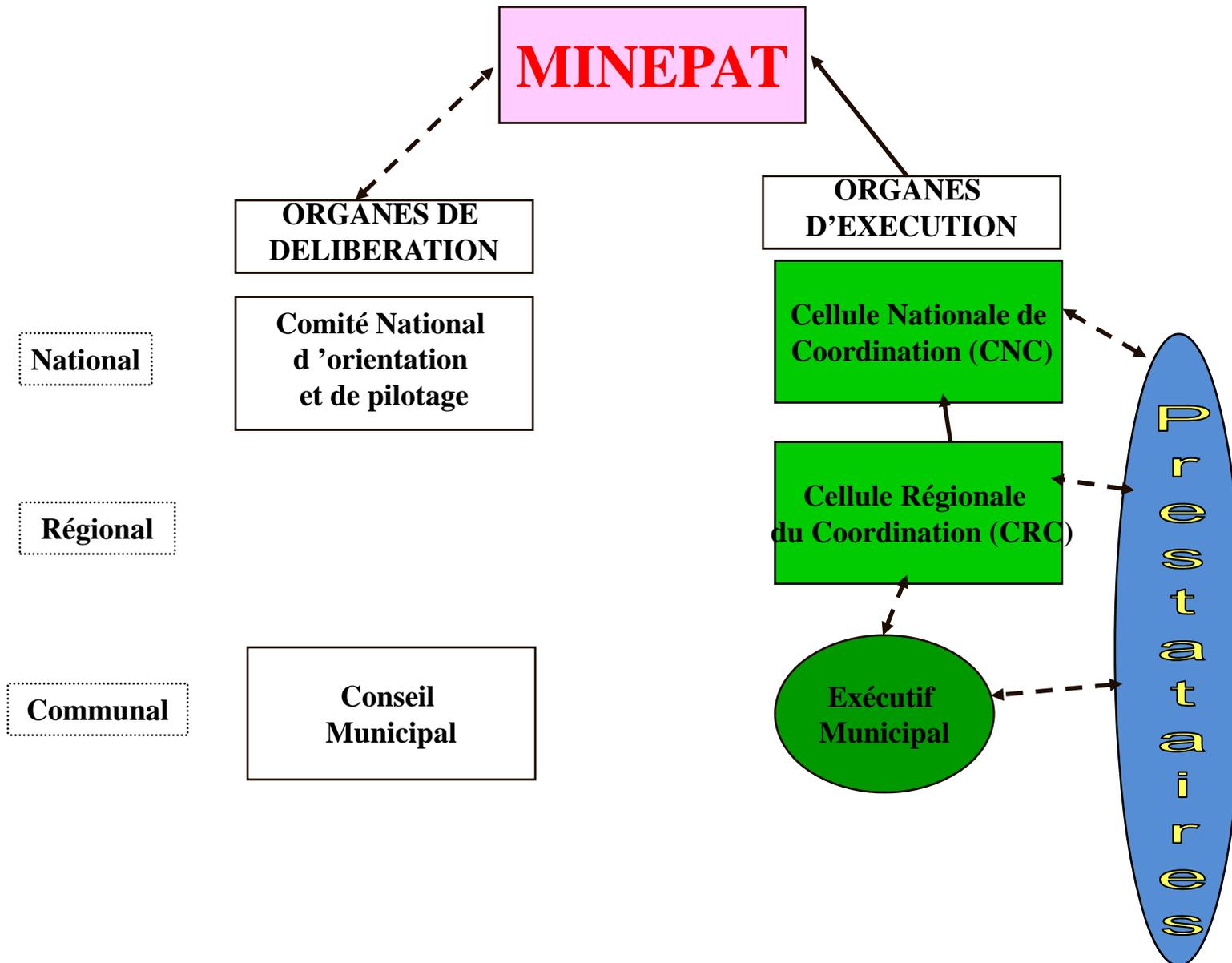
	Prévision (milliards FCFA)
Gouvernement (BIP, PPTE, C2D)	28.27
IDA	20.19
<b>Bénéficiaires</b>	3.53
<b>TOTAL</b>	<b>51.99</b>
<i>JSDF (Achevé)</i>	0,28
<i>GEF (En cours)</i>	3

## ***Prise en compte des préoccupations sociales et environnementales***

La prise en compte des préoccupations sociales et environnementales est au centre des activités du PNDP, et se traduit par la mise en œuvre :

- du Plan de développement des peuples Pygmées;
- du Projet de renforcement des capacités des communautés en gestion durables des plantes médicinales;
- Du Projet de Gestion Durable des Terres.

# Montage institutionnel



## *Principaux résultats générés par le PNDP*

- 809 conventions de cofinancement signées pour un montant de 18 milliards de FCFA, avec une contribution des Bénéficiaires de l'ordre de 1,7 milliards;
- Les microprojets qui en découlent dans divers secteurs (Education, santé, hydraulique, gestion des ressources naturelles, transport, électrification, etc.) ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie de près de **1 200 000 bénéficiaires** (Etude d'impact INS);
- Contribution à la conception et la rédaction du guide d'élaboration du PCD, édité par le MINEPAT en collaboration avec GIZ, SNV, etc.

## ***Principaux résultats (suite)***

***Au titre de l'appui au processus progressif de décentralisation, on peut noter:***

- L'étude sur la réforme de la fiscalité locale et du régime financier des CTD ayant débouché à la prise de 2 lois :

**\* La loi 2009/011 du 10 juillet 2009, portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD)**

**\* La loi 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale des CTD**

- l'étude sur l'évaluation des besoins en personnel communal en vue de l'élaboration d'un tableau type des emplois communaux ayant débouché sur l'**Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009, rendant exécutoires les tableaux types des emplois communaux**

# *Plan de Développement des peuples Pygmées dans 9 communes au Sud*

- 2000 manuels scolaires distribués
- Nombre d'enfants ayant réussi au CEP de 17 en 2007, à 48 en 2008;
- 05 centres préscolaires en cours de construction
- matériels agricoles, semences et champs en cours de mise en œuvre (banane, maïs) sur plus de 40 ha;
- 1726 actes de naissances et 1900 CNI établis;
- 144 accoucheuses traditionnelles ont été formées;
- 11 stagiaires pygmées sont en formation dans les centres de santé



## Résultats de l'opération sur la gestion des plantes

	Résultats
<b><i>Projet de renforcement des capacités des communautés en gestion durable des plantes médicinales;</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-59 villages touchés par le projet de gestion durable des plantes médicinales, soit 39 au Sud et 20 à l'Ouest,</li><li>-900 personnes formées aux techniques d'inventaires des plantes médicinales;</li><li>-59 plans de gestion des plantes médicinales élaborés et mis en œuvre;</li><li>-Mise au point d'une démarche de gestion durable des plantes médicinales</li></ul>

## **II. PRESENTATION DU PGDT**

# Objectif

- **Permettre aux communautés de contribuer à la lutte contre la dégradation des terres dans les zones critiques à travers l'adoption de bonnes pratiques de gestion durable des terres et le développement des capacités, des outils et des mécanismes adéquats par les communautés.**

## *Quelques caractéristiques du PGDT*

- **Date de mise en vigueur:** 01 décembre 2006
- **Date de clôture:** 01 mars 2011
- **Groupes cibles/bénéficiaires :**
  - **Bénéficiaires directs:** Organisations communautaires de base (OCB), y compris les organisations de producteurs (ayant un statut légal) et communes.
  - **Bénéficiaires indirects:** Administrations publiques, ONG, structures privées (bureaux d'études et prestataires de services) et institutions de recherche .
- **Montant du projet :** 6 millions U\$D, soit environ 3 milliards FCFA
- **Source de financement :** Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM);
- **Montage institutionnel:** identique à celui du PNDP

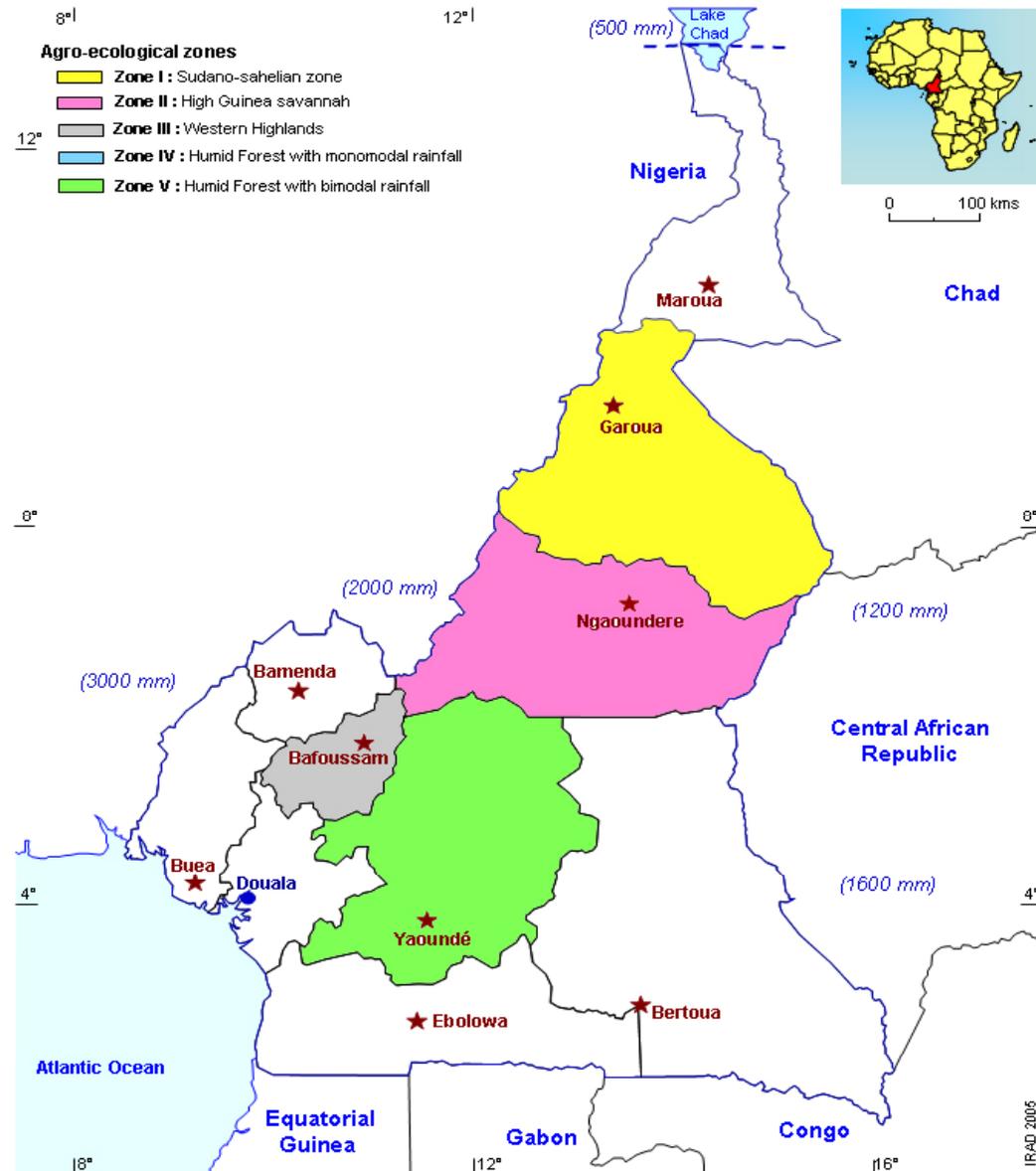
# Régions d'intervention du PGDT

Nord: Mayo-Oulo, Guider,  
Pitoa, Lagdo, Tcholliré

Adamaoua: Ngaoundéré,  
Meiganga, Tignère,  
Ngaoundal, Mayo-Darlé

Ouest: Bangangté, Magba,  
Kouoptamo, Santchou

Centre: Yoko, Batschenga,  
Okola



## Principales réalisations

- Mise au point d'une démarche d'élaboration des PCD et PUGDT aux niveaux local et communal



## *Principales réalisations*

- **80 microprojets GDT achevés, 150 nouveaux en cours de réalisation et 33 en cours de passation de marché**



## *Quelques réalisations (suite)*

1. Mise en place des aménagements anti-érosifs ;
2. Appui à la mise en place de nombreuses pépinières et d'initiatives de reboisement au niveau des communautés et des communes (Pitoa, Lagdo, Kouoptamo, Bangangté, Batschenga, Santchou, etc.);
3. Appui au processus de mise en place de la forêt communale de Yoko



## ***Autres résultats du PGDT***

(i) Mise au point d'outils pratiques de diagnostic participatif et de planification des actions de gestion des terres au niveau local ;

(ii) Élaboration/actualisation de 180 PDL et de 19 PCD desquels environ 220 microprojets sont en cours de mise en œuvre (dont 80 sont achevés),

(iii) Réalisation d'une étude d'impact économique du PGDT dans la zone du Projet;

(iv) Contribution à l'élaboration d'un document de référence pour la gestion durable du capital naturel

## ***Résultats et impacts***

- Une expansion progressive des pratiques GDT;
- Une perception de l'augmentation de la production sensiblement supérieure chez les bénéficiaires;
- Une hausse significative de la production et du revenu agricole moyen chez les bénéficiaires;
- Une incitation positive à réinvestir une partie du revenu net dans le maintien de la productivité des terres

**III. LECONS TIREES ET LIENS AVEC**  
**L'AMENAGEMENT DU**  
**TERRITOIRE**

# ***Leçons tirées de la phase 1 -PNDP***

## **Points Forts à capitaliser**

- ***Amélioration du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation.***
- ***Circuit de transfert des ressources aux communes bien défini et testé.***
- ***Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PDPP.***

## **Points perfectibles**

- ***Collaboration CTD avec les services déconcentrés de l'Etat;***
- ***Qualité des microprojets;***
- ***Faible engouement des bénéficiaires (Communautés, et communes) à faire financer en priorité les Microprojets de gestion des ressources naturelles***

# ***Leçons tirées de la phase 1 –PNDP (suite)***

***L'efficacité dans l'adoption des pratiques de gestion durable des ressources naturelles ( des terres en particulier) requiert qu'elles soient accompagnées des actions suivantes:***

- *Faciliter l'accès aux marchés;*
- *Garantir la sécurité foncière;*
- *Faire des choix technologiques adaptés au genre, à la dividende démographique et au changement climatique;*
- *Approfondir la sensibilisation et la formation en vue d'améliorer l'appropriation, compte tenu des délais nécessaires pour induire les changements;*
- *Investir sur les infrastructures rurales (magasins de stockages de graines, marchés, routes, etc.);*
- *Investir une proportion des bénéfices générés dans le maintien du potentiel productif de la ressource considérée;*

# ***Liens avec l'aménagement du territoire***

*Les activités du PNDP sont en réalité, au centre du processus d'aménagement du territoire dans la mesure, où elles aboutissent :*

1. au Plan communal de Développement qui est la traduction opérationnelle de la vision de développement ou d'aménagement du territoire communal. Il part du diagnostic institutionnel communal, du diagnostic au niveau des villages par secteur, du diagnostic de l'espace urbain communal, de la cartographie et du plan d'utilisation et de gestion des terres, pour bâtir une planification stratégique, une programmation triennale et un plan d'investissement annuel réaliste des interventions;

La méthodologie est inspiré du guide édité par le MINEPAT, et s'appuie fortement sur une approche participative, itérative et sectorielle

2. à l'élaboration et mise en œuvre des microprojets issus des priorités du PCD.

## *Liens avec l'aménagement du territoire*

Pour ce qui est des microprojets éligibles, outre les infrastructures socio-économiques de base, les bâtiments, les équipements, le PNDP finance également les microprojets de valorisation/gestion durable des ressources naturelles, de création de forêts communales/communautaires, les aménagements anti-érosifs, etc;

Enfin, les maires se doivent donc de considérer le PCD comme le produit de la planification et de l'aménagement de l'espace. De ce fait, il est judicieux dans une optique de développement durable, de promouvoir les Mp de gestion des ressources naturelles, qui offrent à terme des possibilités de financement des autres secteurs.

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**